Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20130718-2013_A137-DE
Date de télétransmission : 25/07/2013
Date de réception préfecture : 25/07/2013

communauté du PAYS D'AIX

ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR APPLICATION DES FORMALITES DE TELE-TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

communauté du
PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 18 JUILLET 2013
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2013_A137

OBJET : Aménagement du territoire - Etude d'insertion urbaine et de circulation du projet de Bus à Haut Niveau de Service Ligne B - Création d'un Comité de Pilotage

Le 18 juillet 2013, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle Emilien Ventre à Rousset, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 12 juillet 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri – AGOPIAN Jacques – ALBERT Guy – AREZKI Alain – ARNAUD Christian – BABULEAUD Jean-Pierre – BARRET Guy – BELLUCCI Angélique – BENON Charlotte – BLAIS Jean-Paul – BONFILLON Jean – BONTHOUX Odile – BORDET André – BOYER Michel – BRAMI Helliot – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CANAL Jean-Louis – CASSAN René – CHARDON Robert – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CHEVALIER Eric – CHORRO Jean – CONTE Marie-Ange – CRISTIANI Georges – CURINIER Erick – DECARA Yannick – DELAVET Christian – DEMENGE Jean – DESCLOUX Odette – DI CARO Sylvaine – DUCATEZ-CHEVILLARD Christine – DUPERREY Lucien – FERAUD Jean-Claude – FERAUD Pierre – GACHON Loïc – GARÇON Jacques – GASCUEL Jean – GERACI Gérard – GERARD Jacky – GROSSI Jean-Christophe – GUINDE André – JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille – LAFON Henri – LICCIA Marcel – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MARTIN Richard – MATAS Henri – MAURET Jacques – MAURICE Jany – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – MUSSET Alain – NICOLAOU Jean-Claude – PAOLI Stéphane – PIN Jacky – QUARANTA Alain – RENAUDIN Michel – ROUARD Alain – ROUGIER Jacques – SANGLINE Bruno – SANTAMARIA Danielle – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SILVESTRE Catherine – SUSINI Jules – TAULAN Francis – TERME Françoise – TRINQUIER Noëlle – VILLEVIELLE Robert

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : GOUIRAND Daniel suppléé par CHALLIER Antoinette – LECLERC Jean-François suppléé par ODERMATH Eric – ORCIER Annie suppléée par LANFRANCO Anne – VALETA Marie-José suppléée par HAMY François

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : BARBAT-BLANC Odile donne pouvoir à GARÇON Jacques – BAUTZMANN Marcel donne pouvoir à MARTIN Régis – BENNOUR Dahbia donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – BERNARD Christine donne pouvoir à PAOLI Stéphane – BOULAN Michel donne pouvoir à ROUARD Alain – BOUTILLOT Guy donne pouvoir à MANCEL Joël – CATELIN Mireille donne pouvoir à GERARD Jacky – DAVENNE Chantal donne pouvoir à AGOPIAN Jacques – DELOCHE Gérard donne pouvoir à GERACI Gérard – DILLINGER Laurent donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – DUFOUR Jean-Pierre donne pouvoir à MUSSET Alain – FENESTRAZ Martine donne pouvoir à BRAMI Helliot – FILIPPI Claude donne pouvoir à CRISTIANI Georges – FOUQUET Robert donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – HAMARD-OULMI Nadira donne pouvoir à CONTE Marie-Ange – JONES Michèle donne pouvoir à SANTAMARIA Danielle – LARNAUDIE Patricia donne pouvoir à TAULAN Francis – LONG Danielle donne pouvoir à ALBERT Guy – MICHEL Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale – MOINE Anne donne pouvoir à PIN Jacky – OLLIVIER Arlette donne pouvoir à SILVESTRE Catherine – PATOT Gérard donne pouvoir à BUCCI Dominique – PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – PIERRON Liliane donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – PIZOT Roger donne pouvoir à CURINIER Erick – PORTE Henri-Michel donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – POTIE François donne pouvoir à MAS Jean-Louis – RIVET-JOLIN Catherine donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – ROVARINO Isabelle donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – TONIN Victor donne pouvoir à CHEVALIER Eric – TRAN PHUNG CAU Catherine donne pouvoir à AGARRAT Henri

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMAROUCHE Annie – AMIEL Michel – BERENGER Patrice – BRUNET Danièle – BUCKI Jacques – BURLE Christian - CIOT Jean-David – DAGORNE Robert – DE PERETTI François-Xavier – DEVAUX Pierre – DEVESA Brigitte – GALLESE Alexandre – GARCIA Daniel – GARNIER Eliane – GOURNES Jean-Pascal – GUEZ Daniel - JAUME Emmanuelle – LAGIER Robert – LEGIER Michel – LOUIT Christian – MALLET Raymond – MEDVEDOWSKY Alexandre – MOHAMMEDI Amaria – MOUGIN Jacques – MOYA Patrick – NELIAS Mireille – PERRIN Jean-Claude – RIVORY Olivia – ROUSSEL Jacques – SLISSA Monique – VENEL Gérard – VEYRUNES Bernard

Secrétaire de séance : Yannick DECARA

Monsieur Jean CHORRO donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

DGA Déplacements, Transports et Infrastructures
Direction des Infrastructures

CS

08_1_03

CONSEIL DU 18 JUILLET 2013

Rapporteur : Jean CHORRO

Thématique : Aménagement du Territoire / Déplacements, Transports et Infrastructures

Objet : Etude d'insertion urbaine et de circulation du projet de Bus à Haut Niveau de Service Ligne B - Création d'un Comité de Pilotage
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Par délibération N° 2010_A112 du 24 juin 2010, le Conseil communautaire a approuvé le programme général du projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) reliant le quartier de la Mayanelle au Val Saint André à Aix en Provence.

Par délibération N° 2012_B390 du 8 novembre 2012 le Bureau communautaire a approuvé la convention relative à la réalisation et au financement du projet de BHNS ligne B, entre L'Etat, L'Agence de financement des infrastructures de transport de France, et la Communauté du Pays d'Aix.

Par délibération N° 2012_A192 du 14 décembre 2012 le Conseil communautaire a voté l'autorisation de programme du BHNS ligne B, et a inscrit un crédit de paiement de 440 000 € HT pour l'exercice 2013, montant correspondant à des frais d'études.

Le présent rapport a pour objet d'autoriser le lancement et de créer le comité de pilotage de l'étude d'insertion urbaine et de circulation du BHNS ligne B, dont l'objectif est de concevoir le meilleur scénario d'aménagement possible pour le projet de BHNS, à un niveau de détail suffisant pour guider les phases ultérieures de concertation et de maîtrise d'œuvre.

Exposé des motifs :

Afin d'avancer dans la conception du projet de BHNS reliant le quartier de la Mayanelle au Val Saint André, le lancement d'une étude d'insertion urbaine et de circulation est nécessaire. Cette étude sera guidée en permanence par un Comité de pilotage (COPIL) associant tous les acteurs nécessaires à la transversalité qu'impliquent la complexité et l'ampleur de ce projet d'infrastructure. L'objet du présent rapport est le lancement de l'étude et la création de ce COPIL.

▪ L'étude d'insertion urbaine et de circulation du BHNS ligne B permettra un cheminement itératif de réflexion, et **servira plusieurs objectifs** :

-Assurer la **qualité** et l'**acceptabilité** du projet de BHNS dans sa globalité, par la conception d'un projet d'aménagement dans lequel cette nouvelle infrastructure de transport vient s'insérer, le BHNS au service d'un projet urbain.

-Permettre la définition du tracé du BHNS ligne B dans sa totalité, tout en vérifiant par des **études de circulation précises** ses répercussions sur le trafic automobile.

-Imaginer plusieurs scénarios d'aménagement pour chaque tronçon du linéaire du BHNS, afin d'explorer tous les champs des possibles de ce projet d'ampleur, dans le **respect de son enveloppe budgétaire**.

-Choisir le **meilleur scénario d'aménagement** possible, le définir dans le détail afin de guider les phases ultérieures de concertation et de maîtrise d'oeuvre

Les aménagements urbains qui seront préconisés pour les espaces autour du tracé du BHNS positionneront cette infrastructure comme support d'une **amélioration pertinente et visible** de leur qualité urbaine, paysagère, environnementale et fonctionnelle.

▪ **Les missions de cette étude se décomposent en trois phases distinctes :**

-Phase 1 : **réalisation d'un diagnostic** (urbain + circulation), identification des dysfonctionnements, contraintes, atouts et potentialités des zones concernées par le tracé du BHNS, identification des espaces mutables dans le sens d'une plus grande densité.

-Phase 2 : **préconisations d'aménagements** urbains et études de circulation statiques associées proposées au maître d'ouvrage suivant plusieurs scénarios d'aménagement ou de tracé

→ **Phase d'arbitrage** du Comité de Pilotage (COPIL) sur le tracé définitif et le scénario à étudier en phase 3 (présentations, réunions, aide à la décision)

-Phase 3 : **Optimisation des partis d'aménagement.**
Etudes de circulation dynamiques du scénario retenu à l'issue de la phase d'arbitrage.
Etablissement du cahier de prescriptions techniques, urbanistiques, urbaines et paysagères.
Etablissement du planning prévisionnel.
Pré orientations pour adaptation du réseau TC urbain au BHNS

→ **Validation des conclusions de l'étude par le COPIL**

▪ **La gouvernance** de cette étude, qui envisage dans une même réflexion toutes les facettes du projet de BHNS (urbaine, de transport, de circulation, etc.) sera assurée par un comité de pilotage composé d'élus de la Ville d'Aix en Provence, de la Communauté du Pays d'Aix, mais aussi un représentant de la DREAL PACA et de la région PACA, financeurs du projet.
Cette pluralité de compétences assurera à la conception du BHNS ligne B la **richesse et la transversalité** qui permettront d'aboutir à une infrastructure exemplaire.

Le travail du comité de pilotage sera préparé par des comités techniques rassemblant les techniciens des collectivités concernées et de l'Etat, ainsi que les associations ou institutions ayant un intérêt particulier au projet : la fédération des CIQ, l'ADAVA, l'association pour la promotion et l'animation du commerce aixois (APACA), le Rectorat, un représentant des associations d'étudiants, le Conseil de Développement, l'association des usagers des transports en commun, les associations de consommateurs (CLCV, Que Choisir), l'AUPA, ESCOTA, la SNCF et par le délégataire du réseau d'Aix en bus.

La dimension volontairement élargie de ces comités techniques constitue le gage d'un travail se voulant synthétique des avis sur ce projet d'envergure, préalable important avant d'aborder les phases de concertation.

La composition proposée pour le Comité de pilotage est la suivante :
1-Le Maire de la Ville d'Aix en Provence
2- Le Président de la CPA
3- Le Vice président de la CPA délégué aux déplacements, Transports Infrastructures
4- Le Vice président de la CPA délégué à la Cohérence territoriale et coordination des Plans locaux d'urbanisme
5- L'Adjoint délégué à la planification urbaine et à l'urbanisme de la Ville d'Aix en Provence
6- L'Adjoint délégué aux Grands Travaux de la Ville d'Aix en Provence
7- Le Conseiller Municipal délégué à la Circulation de la Ville d'Aix en Provence
8- Le Vice Président délégué aux Transports de la Région PACA
9- Le Sous Préfet d'Aix en Provence
10– Le Président de l'Agence d'Urbanisme Pays d'Aix - Durance

Visas :

VU l'exposé des motifs,
VU le Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération N° 2010_A112 du 24 juin 2010 du Conseil communautaire approuvant le programme du projet de BHNS ligne B.
VU la délibération N° 2012_B390 du 8 novembre 2012 le Bureau communautaire approuvant la convention relative à la réalisation et au financement du projet de BHNS ligne B.
VU la délibération N° 2012_A192 du 14 décembre 2012 du Conseil communautaire votant l'autorisation de programme du BHNS ligne B pour l'exercice 2013 ;
VU l'avis du Bureau Communautaire du 27 juin 2013.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** le lancement de l'étude d'insertion urbaine et de circulation du projet de BHNS ligne B du Pays d'Aix en Provence

- **APPROUVER** la création du Comité de Pilotage de l'étude d'insertion urbaine et de circulation du projet de BHNS ligne B du Pays d'Aix en Provence, composé des membres explicités dans le présent rapport.

- **AUTORISER** Madame le Président de la Communauté du Pays d'Aix ou son représentant à prendre tout acte et toute décision pour l'exécution de la

présente délibération et à notifier cette délibération aux membres du Comité de Pilotage ;

2013_A137

OBJET : Aménagement du territoire - Etude d'insertion urbaine et de circulation du projet de Bus à Haut Niveau de Service Ligne B - Création d'un Comité de Pilotage

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	112
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	112
Majorité absolue	57
Pour	112
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :
Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :
Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :
Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :
Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI

24 JUIL. 2013